

FRONDEUR

10 C^{mes} = LE N^o

LE DOCTRINARISME

ET

M. RONVAUX



Ce qui arrive aux hommes politiques qui ont l'impudence de montrer qu'ils sont sincères ..

ABONNEMENT :

Un an . . . fr. 5 00

Franco par la Poste

Bureaux

12 - Rue de l'Étuve - 12

A LIÈGE

Rédacteur en chef : H. PECLERS

LE FRONDEUR

Journal Hebdomadaire

SATIRIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

ABONNEMENT :

Six mois . . . fr. 2 75

RÉCLAMES :

La ligne . . . » 1 00

Fait-divers . . . » 3 00

On traite à forfait.

Un vent de fronde s'est levé ce matin, on croit qu'il gronde contre...

Il n'y a que les petits hommes qui craignent les petits écrits.

Naïveté.

Un naïf, c'est ce bon M. Ronvaux, qui a cru qu'il allait devenir député, en restant un brave homme tout rond, disant sincèrement ce qu'il pense, à la bonne franquette, sans faux fuyant comme sans réticence.

On lui a bien fait voir à quel point il se fourrait le doigt dans l'œil, ce paysan du Danube. A peine avait-il commis le crime de déclarer au délégué doctrinaire qu'il comptait tenir les engagements pris par lui vis-à-vis de l'Association libérale, que l'infortuné Ronvaux était lâché avec entrain.

Un journal — progressiste, s'il vous plaît, c'est la *Chronique* — a même cru pouvoir donner en ces termes une petite leçon de cynisme politique à M. Ronvaux :

Il n'avait qu'à se laisser faire pour être élu. Qu'avait-il besoin de tant parler ? Qu'avait-il besoin surtout d'annoncer qu'avant deux ans, il déposerait une proposition en faveur du suffrage universel, dont il savait que la *Ligue* ne veut pas entendre parler ?

Et s'il l'a fait sans le vouloir, on ne peut que se féliciter de n'avoir plus affaire à un candidat si manifestement dépourvu de tact politique.

La *Chronique* a mille fois raison.

Qu'avait-il besoin d'être honnête cet échevin namurois ?

On lui avait fait la partie si belle !

Il n'avait qu'à s'afficher comme révisionniste pour obtenir les voix des progressistes — et à se déclarer secrètement anti-révisionniste vis-à-vis des doctrinaires de la *Ligue libérale*.

Au lieu de cela que fait-il ?

Il promet à l'Association libérale de réclamer la révision — et il va dire la même chose aux délégués de la *Ligue* — au lieu de leur affirmer le contraire.

Franchement, on ne peut que se féliciter de n'avoir plus avoir affaire à un candidat aussi dépourvu de cynisme politique !

* * *

Nous lisons dans plusieurs journaux le fait-divers que voici :

Avant-hier, un pauvre employé, le nommé H. a trouvé un portefeuille contenant huit mille francs en billets de banque.

Avant appris que ce portefeuille avait été perdu par M. B., négociant en gros, domicilié en cette ville, M. H. s'est empressé de rendre la somme trouvée par lui à son légitime propriétaire.

Nous nous attendons à lire demain dans la *Chronique* l'article que voici :

« Nous ne comprenons pas la conduite de ce M. H.

» Il avait la partie si belle !

» Qu'avait-il besoin de parler ?

» Il n'avait qu'à se taire, à rester chez lui — et les huit mille francs étaient pour lui !

» Il y a des gens qui vraiment, manquent absolument de tact. »

Les droits de la défense.

A présent que le procès Vandersmissen est fini — et qu'on ne pourra plus voir sous ces lignes une attaque contre l'accusé — il convient de protester vigoureusement contre les procédés trop souvent employés par certaines gens de robe.

On ne peut tolérer plus longtemps que, pour faire des effets oratoires ou pour influencer un jury insensible aux arguments, un avocat jette dans le débat des noms de personnes qui ne sont pas mêlées à l'affaire.

Cette façon d'agir est d'autant plus odieuse que les gens ainsi attaqués ne sont pas là pour répliquer. Néanmoins, la défense, sans se préoccuper de ce détail, déshabille le personnage, lit sa correspondance et ne se gêne pas pour le qualifier d'infâme ! — un mot que les avocats ont emprunté à la *Tour de Nesle* — sous les prétextes les plus futiles.

C'est ainsi que l'on a pu voir un homme d'esprit, un artiste de grand talent, injurié

en plein tribunal, deux heures durant, et tout cela parce qu'il a commis le crime, étant l'amant d'une actrice, d'écrire à sa maîtresse un peu plus légèrement que ne le ferait un curé de campagne s'adressant à l'archevêque de Malines !

Notez que cet artiste n'est pour rien dans l'affaire, ni directement ni indirectement. Les lettres en question ont été écrites bien avant que le meurtre ne fut commis. Avant de tuer sa femme, Vandersmissen ne les connaissait pas. Ni les lettres ni leur auteur n'ont été pour rien dans l'acte posé par l'ex-député de Bruxelles — et, cependant, l'avocat traite l'artiste comme si celui-ci était le meurtrier... pardon l'exécuteur !

Franchement, c'est là, nous semble-t-il, abuser singulièrement des « droits de la défense ».

Il est vrai que, dans le même procès, un des défenseurs, parlant en dernière réplique et voulant frapper un grand coup, a osé déclarer — sans le prouver — que la victime avait donné une maladie honteuse à son mari.

* * *

Qu'on ne croie pas, d'ailleurs, que ces observations s'appliquent seulement à la retentissante affaire qui vient d'être jugée à Mons.

De temps immémorial, la façon dont les avocats et les magistrats ont exercé les droits de l'accusation et de la défense a donné lieu à des abus.

Les témoins, particulièrement, ont toujours joué en justice un rôle désagréable pour eux.

Si le témoin embarrasse l'accusation, le ministère public ne se gêne pas pour le traiter comme le dernier des palfreiers. Quand, par contre, c'est à la défense que le témoin est défavorable, il attrape immédiatement un ou deux avocats sur le dos. Et malheur à lui s'il a la moindre peccadie dans son passé. Ses fautes sont grossies d'une façon démesurée, les avocats dénaturent ses moindres actes, et, en fin de compte, afin d'annihiler l'effet d'une déposition, les avocats s'efforcent de faire passer le témoin pour un affreux gredin !

Cependant, le témoin ne vient au tribunal que parce qu'il y était forcé, parce qu'il a été invité à éclairer la justice, le procès ne peut rien lui rapporter — et quand il veut remplir son devoir de témoin, il est immédiatement livré sans défense aux morsures des « roquets de prétoire » !

L'accusé, du moins, a un défenseur, qui le couvre, qui le défend et quand le ministère public dit : « c'est une canaille ! » le défenseur est là pour répondre « c'est un héros ! »

Le témoin lui, n'a pas de défenseur ; personne — sauf le président, en de rares occasions — pour le protéger, et, quand il entre dans la salle d'audience, il n'est jamais sûr d'en sortir sans être éclaboussé.

Aussi, si vous éprouvez un jour le malheur d'être appelé en justice, dans une affaire criminelle, tachez que ce soit en qualité d'accusé. C'est encore de cette façon que vous sortirez le plus facilement de l'audience sans que votre réputation soit trop abîmée.

CLAPETTE.

Oui, pourquoi !

Pourquoi ?

Tresser des couronnes à certains chefs d'Etat, qui, sous un prétexte quelconque, envahissent les terres du voisin, tuent, pillent, incendient, s'annexent ses provinces, quand pour des faits semblables, des voleurs de grands chemins sont envoyés au bagne ?

Pourquoi ?

Puisque les hommes sont condamnés, (disent les écritures saintes) à gagner leur pain à la sueur de leur front, y a-t-il tant de nullités qui se prélassent à ne rien faire !

Pourquoi ?

Faut-il que nos yeux soient constamment blessés par l'exhibition de chiens, que leurs maîtres affublent de chauds vêtements, quand tant d'enfants courent les rues en haillons ?

Pourquoi ?

Interdire aux charlatans le droit de pratiquer la médecine et de vendre leurs onguents, puisqu'on permet aux gens d'église de duper les simples en leur faisant acheter des spécifices soi-disant miraculeux ?

Pourquoi ?

Tant de prélats se rendent-ils à Vichy ou au Mont-Dore, pour rétablir leur santé délabrée, quand les eaux de Lourdes, ou de la

Salette, produisent des guérisons si extraordinaires ?

Pourquoi ?

La société tient-elle en déconsidération tout homme qui ne fait point honneur à sa signature, lorsque tant de députés peuvent impunément manquer à leurs engagements ?

Pourquoi ?

Nos lois condamnent-elles à la peine des travaux forcés tout individu coupable de bigamie, quand tant de concubinaires mariés peuvent tranquillement se promener les mains dans leurs poches, sans souci du sort de leurs femmes et des enfants qu'ils ont abandonnés ?

Pourquoi ?

Tenir en mépris ces malheureuses qui la nuit venue vous racrochent, quand on montre tant d'indulgence pour les débauchés, jeunes ou vieux, qui tiennent aux femmes honnêtes qu'ils suivent des propos plus que licencieux ?

Pourquoi ?

Lapider toute femme qui tombe (payant seule la faute commise à deux), lorsque celui-là même, qui par mille artifices prépare sa chute, ne perd rien de sa considération ?

Pourquoi ?

Traiter de mère dénaturée toute fille, abandonnant son enfant, quand notre société (soi-disant morale) considère comme très malin le séducteur qui, fier de son œuvre, abandonne l'un et l'autre ?

Pourquoi ?

Faut-il que je m'arrête, quand il y aurait tant encore à dire ?

(Tintamare).

Comédie doctrinaire.

La séance de la Ligue libérale de Bruxelles

LE 17 OCTOBRE.

Il y a, à huit heures et demie, une cinquantaine de personnes dans la salle ; tous doctrinaires pur sang, cela va sans dire.

M. Couvreur prend la parole (dont il a recouvré l'usage depuis qu'il n'est plus à la Chambre).

Messieurs,

Lorsque la candidature Ronvaux a été proposée, nous l'avons acceptée avec le plus vif plaisir, d'abord parce qu'elle nous dispensait de lutter contre l'Association (ce qui nous eût coûté très cher, les électeurs étant hors prix cette année) ensuite, parce que nous ne pouvions croire qu'un échevin de province fût réellement progressiste. L'Indépendance répète si souvent que la province est anti-révisionniste que moi-même j'avais fini par le croire !

Quant au programme de l'Association — accepté par le candidat — il ne nous gênait en rien. Nous étions même disposés à le laisser intact, mais à la condition expresse que ce programme — accepté par nous avec tant de complaisance — on ne cherchât à l'appliquer, ni en entier ni en partie.

Le croirait-on ? Cette exigence, si modeste cependant, on n'était pas disposé à l'accueillir dans les rangs radicaux ! (Exclamations dans l'auditoire.)

M. Couvreur. — Oui, Messieurs, on n'a pas même voulu nous accorder cette concession, et hier à l'Association on a pu entendre un membre du comité faire cette déclaration insensée, que si l'Association avait un programme c'était pour l'appliquer. M. Ronvaux, a-t-il ajouté, était prêt à défendre ce programme au Parlement !

Dans ces conditions, messieurs, nous ne pouvions évidemment plus accepter la candidature de M. Ronvaux. Toutefois, comme M. Ronvaux pouvait n'avoir fait cette déclaration que dans le but de se faire élire, sans avoir pour cela l'intention de tenir sa promesse — procédé si heureusement employé jadis par plusieurs d'entre nous — nous avons voulu connaître les vrais sentiments de l'échevin namurois. Nous lui avons donc envoyé le jeune Vanderkindere — qui a grandi depuis 1870 et qui commence à faire très bien les commissions — afin de savoir si M. Ronvaux avait parlé sérieusement ou s'il avait simplement voulu mettre dedans les membres de l'Association.

La réponse de M. Ronvaux dépasse en inouïsme tout ce que l'on pouvait imaginer.

« Quand je fais une promesse, a-t-il dit, c'est que j'ai l'intention de la tenir. Si je suis nommé je déposerai le plus tôt possible, et certainement avant l'expiration de mon mandat (je ne pourrais d'ailleurs le faire après), une proposition de révision et je

demandrai le suffrage universel ! » (Violentes protestations.)

En entendant ces mots : « suffrage universel », plusieurs membres « s'évanouissent ». La séance est suspendue pendant une demi-heure. Quand les assistants sont remis de leur émotion, M. Graux reprend la parole.

M. Graux. — Messieurs, j'ai visité l'Espagne et, même dans ce pays de prononciations, je n'ai rien vu de plus extraordinaire que la déclaration de M. Ronvaux.

Nous avons été trompés, Messieurs, odieusement trompés ; en nous présentant M. Ronvaux comme candidat on ne nous a pas prévenu que c'était un honnête homme !

Une voix dans l'auditoire. — C'est indigne !

M. Graux. — Oui, c'est indigne. Nous connaître et nous présenter un candidat de cette espèce, cela qui constitue un véritable abus de confiance ! Cet abus de confiance, le comité de l'Association l'a commis à notre égard en nous laissant donner notre adhésion à la candidature de M. Ronvaux, adhésion que nous aurions certes refusée si nous avions pu croire un instant que M. Ronvaux était capable de tenir ses promesses. (Vive approbation.)

M. Graux. — Sans doute, messieurs, nous n'ignorons pas que M. Ronvaux s'était proclamé révisionniste ! Mais cela ne signifiait rien ! Nous aussi, nous étions révisionnistes et la qualité invoquée par M. Ronvaux ne nous effrayait pas. Seulement, nous croyions que M. Ronvaux était révisionniste comme nous. (Applaudissements.)

N'ai-je pas moi-même déclaré, en 1870, qu'il fallait largement ouvrir les voies au suffrage universel ? Et cela m'a-t-il empêché de les lui tenir toujours hermétiquement fermées ?... (Ovation.)

Le grand art du révisionniste est d'admettre la révision dans ses discours et de la combattre par ses votes.

La réponse de M. Ronvaux nous enlève toutes nos illusions !

Que demandions-nous à cet homme ?

Simplement de nous promettre qu'à la Chambre il ne soulèverait jamais la question de la révision ; au dehors, chez lui, au café, chez ses malades, nous lui laissons la plus complète latitude de parler même du suffrage universel... et M. Ronvaux refuse !

M. Demot. — C'est de la démente !

M. Graux. — Evidemment.

Car où irions-nous, franchement, s'il entrait à la Chambre des gens décidés à défendre leurs principes ? Ce serait le renversement de la politique sage et modérée qui a valu au parti libéral tant d'années de pouvoir.

Le candidat qui voudra obtenir nos suffrages pourra être révisionniste, mais il devra s'engager à ne pas réclamer et surtout à ne pas voter la révision tant que les catholiques auront la majorité — parce que ce serait une folie que de l'attendre de nos adversaires ; d'autre part il devra également s'engager à ne pas voter la révision sous un ministère libéral — parce que nous serions bien fous si nous tenions la majorité, de courir les risques d'une nouvelle élection ! (Longs applaudissements.)

M. Joltrand. — Comme nous possédons énormément de révisionnistes du genre dont vous parlez, je propose de nous ajourner à mardi afin de faire un choix définitif !

Tous. — Adopté, à mardi.

La séance est levée à neuf heures trois quart.

Pour copie conforme,
CLAPETTE.

Le roman d'un souffleur... de vers.

Les facéties d'acteurs sont quelquefois d'un goût déplorable. Si j'en crois un aimable bonhomme, aujourd'hui souffleur au théâtre des comédiens ordinaires de... Carpentras, c'est grâce aux farces dont il fut l'objet de la part de ses camarades, alors qu'il débutait sur les planches, que nous sommes privés d'un artiste qui devait, par son talent, illustrer la scène française.

Du reste, vous allez en juger. Je laisse la parole à cette fleur de modestie.

I.

« Mon Dieu, oui ! j'avais rêvé de faire de l'art dramatique mon avenir, mais à présent, passez-moi cette expression, je vois bien que mon rêve n'était qu'un songe aussi creux que le cerveau de certain cabotin que je connais mais ne veux point nommer. Un beau matin, — je dis beau, il pleuvait peut-être, — je me dis : je veux être acteur ! tout comme d'autres se disent : Je veux être ministre ! Vous me direz qu'il y a pas mal de ministres qui sont assez comiques pour faire

des comédiens et, qu'en somme, les deux professions se ressemblent par plus d'un côté. Je ne dis pas non. N'ayant pas intérêt à causer politique, permettez-moi de ne pas insister sur ce chapitre.

« Huit jours après avoir pris ma détermination, je débutais dans un rôle qu'on aurait dit écrit spécialement pour moi tant il faisait bien ressortir mon talent hors-ligne : Je remplissais l'arrière-train d'un chameau dans une féerie.

« Je vous jure que je ne fus recommandé par personne auprès de mon intelligent (ils le sont tous) directeur, c'est mon talent seul qui me valut un rôle aussi important pour mes débuts.

« Mon succès fut immense. Malheureusement, l'artiste chargé de remplir les jambes de devant se fâcha et m'envoya un coup de pied formidable. Le public, croyant que le chameau se grattait les puces, se flanquait une bosse de rire et applaudissait à tout rompre. Rentré dans les coulisses, le régisseur m'annonça que, dorénavant, je jouerais les domestiques. C'était, comme vous voyez, un pas en avant. Au lieu d'être... à la porte d'un chameau, j'allais ouvrir la porte aux actrices entrant en scène.

« J'ai toujours eu de grandes facilités pour apprendre, aussi, au bout d'un mois, je connaissais à fond les deux phrases invariables dont se compose le rôle du larbin dans le répertoire moderne. Le premier soir, au moment d'entrer en scène, un trac épouvantable m'empoigna, je perdis la tête et je me précipitai sur la scène en m'écriant :

« Mâme, le dîner est attelé et les chevaux sont sur la table. » Lasalle entière éclata de rire, les braves partirent de tous côtés, et voilà comment j'ai trouvé simplement un effet comique qui, je crois, n'a pas été employé souvent au théâtre.

« La soirée ne me fut donc pas trop mauvaise. On jouait, autant que je puis m'en souvenir, une pièce de *George Sand*, *Sue* ou autre intitulée : *L'Orpheline* ou le *Pont des cinq pères*. Chaque fois que j'entraï en scène, un léger murmure s'élevait dans la salle.

« Ça m'embrouillait bien un peu, mais, grâce à mon tempérament d'artiste, je sus réagir contre ces faiblesses. Je ne parus que six fois devant le public pendant cette soirée, eh bien, malgré l'émotion insupportable et traditionnelle d'un premier début, je ne commis que six boulettes !

II

« Mes camarades, jaloux de mon succès, me faisaient de nombreuses farces dans le but de me rendre ridicule auprès du public.

« Je ne voudrais pas vous fatiguer en vous faisant l'énumération des mille et une taquineries que je dus subir durant ma carrière artistique.

« Je n'en citerai qu'une seule, la dernière, celle qui me dégouta tout à fait du métier d'acteur sans cependant m'enlever l'amour du théâtre.

« C'était à Brives-la-Gaillarde et dans une tragédie d'un académicien aujourd'hui complètement oublié. C'est le sort de beaucoup d'immortels. L'auteur, outre un titre heureux : *le Souper des funérailles*, avait trouvé un clou, comme on dit aujourd'hui, absolument neuf. L'intrigue était complètement incompréhensible, seulement comme les personnages parlaient en vers, on trouvait ça très fort.

« De nos jours, beaucoup d'auteurs emploient ce moyen, (nous avons fait tant de progrès !) mais à l'époque dont je parle, c'était rare.

« Donc, au quatrième acte du *Souper des funérailles*, j'avais une tirade magnifique que j'avais étudiée pendant huit jours et autant de nuits devant ma glace. Parole, j'étais sublime.

« Pour nous stimuler, l'auteur nous avait payé du champagne avant le lever du rideau, le soir de la première. Un de mes camarades — qui chantait aussi les téneurs à l'occasion, mais dont la voix était si lamentable qu'on disait que son gosier était un jardin où il ne poussait que des *sols* pleureurs — un de mes camarades, dis-je, versa dans mon verre une forte dose d'un liquide qui me causa, juste au moment où j'étais en scène, de violentes douleurs d'entrailles. De sorte que je dus dire les vers suivants en luttant contre l'envie de... sortir :

« C'est le seigneur Gil Blas que j'annonce en ces lieux, il eut tort chez Ray Blas, de ses parents fameux, une soir que, critiquant les beaux vers de *Lesage*...

« Je ne pus aller plus loin. Je sortis furieux les lèvres serrées par la colère qui m'étouffait. Les acteurs riaient de ma... fuite précipitée, le public siffla et c'est depuis ce soir-là que j'ai renoncé à devenir un grand artiste pour n'être qu'un modeste souffleur. Souffler n'est pas jouer, je le sais bien, mais je me porte bien, je ne pense pas encore à lâcher la rampe et, contrairement à bien des gens, je suis parvenu tout de même à faire mon trou. »

LUCIEN RHÉAL.

L'emploi des eaux destinées à rendre aux cheveux leur couleur primitive, peut avoir de graves inconvénients : Toutes les eaux contenant un dépôt blanc-jaunâtre sont fatales pour la santé. L'Argentine est la seule qui ramène les cheveux gris et blancs à leur couleur primitive, sans jamais nuire. Elle enrayer la chute des cheveux, enlève les pellicules et donne à la chevelure une nouvelle vie, 5 francs le flacon, pharmacie de la *Croix Rouge*, de L. Burgers, 16, rue du Pont-d'Ile, Liège.

Féodalité industrielle.

Les doctrinaires liégeois viennent encore de donner un bel exemple de l'intolérance qui les caractérise.

Voici dans quelles circonstances :

On se souvient du rapport étonnant de M. Timmerhans, ingénieur divisionnaire des mines, rapport dans nous avons parlé à cette même place, et qui trahissait, chez son auteur, une partialité manifeste en faveur des exploitants de charbonnages ainsi qu'une antipathie prononcée pour la classe ouvrière, coupable d'insoumission.

La *Semaine industrielle*, en reproduisant ce rapport, fit remarquer dans quel esprit d'injustice il paraissait conçu et déclara que l'ingénieur des mines ne devait nullement se faire le défenseur d'office des intérêts des patrons, mais que, fonctionnaire chargé par l'Etat de la surveillance des mines, il avait le devoir de garder une stricte neutralité entre les ouvriers et les maîtres de charbonnages.

Cet article fit d'autant plus d'effet que, n'étant pas publié dans une feuille « démagogique » mais dans un journal lu par les industriels et les commerçants — nullement par les ouvriers, on ne pouvait accuser l'auteur d'avoir voulu flatter les passions de sa clientèle.

Aussi grande fureur dans le monde des exploitants de houillère. Il fallait se venger : malheureusement, la *Semaine industrielle* solidement établie était au dessus des atteintes de la féodalité censitaire.

Que firent alors les barons de l'industrie houillère ?

Ceci :

M. Max Gœbel étant en même temps que directeur de la *Semaine industrielle*, secrétaire de la Bourse industrielle, ils manœuvrèrent de façon à faire retirer à M. Gœbel l'emploi qu'il occupait depuis des années à la satisfaction de la Commission.

Celle-ci — à qui l'assemblée par 14 voix contre 14 a refusé un vote d'approbation parce qu'elle n'a pas voulu jeter son secrétaire par dessus bord — a donné sa démission et voilà la Bourse en désorganisation parce que les gens d'honneur qui la dirigeaient n'ont pas voulu se faire l'instrument des basses vengeances des rancuniers propriétaires de charbonnage.

Franchement, quand on compare les violences bruyantes — mais peu importantes au fond — des ouvriers surexcités et celles plus raffinées et en tout cas, préméditées, des patrons, on se dit que la vraie brutalité et surtout la véritable méchanceté ne se trouvent pas du côté des travailleurs.

P. S. — M. Gœbel ne voulant pas s'incliner devant l'ostracisme prononcé contre lui par la féodalité censitaire, accepte la lutte et pose sa candidature pour un siège de membre du comité de la Bourse.

Nous espérons que tous les hommes impartiaux tiendront à dégager leur responsabilité de l'acte commis par les amis des exploitants.

M. Gœbel, d'ailleurs, ne retranche rien de ces déclarations :

« Je persiste à croire, dit-il, que, dans des circonstances aussi graves que celles que nous traversons, il n'appartient pas au chef du corps des mines dans notre province, d'oublier l'impartiale réserve imposée à l'administration, pour absoudre les patrons, et condamner les ouvriers sans autre forme de procès.

« Je pense que, dans ces circonstances, la *Semaine industrielle* a fait son devoir en essayant de remettre chaque chose en sa place.

« C'est ma conviction, et c'est une conviction que je voudrais pouvoir faire partager aux exploitants de charbonnages, que la paix sociale, dans ce pays, dépend exclusivement, à l'heure qu'il est, de l'esprit de modération, de justice et de conciliation que les patrons manifesteront à l'égard des ouvriers, et de l'impartialité absolue des organes de l'administration.

« Le jour où il sera avéré que le corps des mines, — comme on l'a dit devant la Commission du travail à Liège et à Seraing et aussi dans le Hainaut, se fait le défenseur d'office des exploitants et dirige sa surveillance et ses enquêtes selon leurs vœux (quitte à les trouver prêts à l'occasion à s'ameuter contre un ancien collègue, contre un journaliste, pour obliger un ingénieur du corps des mines) le jour — dis-je — où cela sera avéré, le corps des mines sera amoindri dans l'opinion publique, il aura perdu son prestige avec la confiance des ouvriers, et sa principale raison d'être aura cessé d'exister.

« Voilà le fond du débat : c'est la question sociale qui se dresse devant nous, et dans la situation où nous sommes, alors que la guerre de classes va peut-être s'ouvrir, j'ai cru voir l'administration se placer ostensiblement du côté des exploitants de charbonnages et ceux-ci se coaliser pour rendre à mes dépens un service, un service inavouable, à l'administration en la personne d'un de ses fonctionnaires.

« Et maintenant est-il nécessaire de rappeler que mes antécédents — j'ai fait partie pendant sept ans de ce Comité des charbonnages qui n'a pas hésité à demander sous main ma révocation des fonctions de secrétaire de la Bourse — et mes intérêts matériels — la *Semaine industrielle* n'a d'autres lecteurs que des industriels — me lient

moi-même indissolublement à l'industrie charbonnière belge ? Je suis absolument certain, non seulement d'avoir rendu service, en cette circonstance comme en beaucoup d'autres, aux charbonniers liégeois, mais encore de les voir quelque jour reconnaître ce service et revenir à mon égard à des sentiments plus équitables.

« Dans ces circonstances, il ne pouvait me convenir de passer condamnation sur les principes qui me guident, en me retirant devant une ténébreuse conjuration dont les promoteurs refusaient de s'expliquer et faisaient d'ailleurs fausse route. Ils se faisaient cette illusion de croire qu'ils anéantiraient une opinion et des principes en proscrivant un homme. Ils apprendront peut-être à leurs dépens et plus tôt qu'on ne pense, que cette opinion et ces principes étaient leur véritable sauvegarde. Ils se convaincront aussi qu'en s'appliquant à décimer la Bourse industrielle pour assouvir une rancune personnelle, ils ont risqué d'anéantir un autre élément de conciliation et d'apaisement dont ils peuvent avoir grand besoin à un moment donné. »

Fédération des Jeunes Gardes et Cercle Libéraux belges.

Congrès de Dison.

Pour rappel : le troisième Congrès annuel de la Fédération se tiendra à Dison (Verriers), les dimanche 31 octobre et lundi 1^{er} novembre prochains, avec l'ordre du jour : Réformes économiques.

M. Paul Janson a bien voulu accepter la présidence d'honneur de ce Congrès. Les hommes les plus éminents dans la science économique, parmi lesquels MM. Hector Denis, professeur à l'Université de Bruxelles et Emile De Laveleye, professeur à l'Université de Liège, nous ont envoyé leur sympathique adhésion.

Le Comité espère que tous les Cercles libéraux seront représentés par de nombreux délégués.

Les communications doivent être adressées à M. Léopold Leken, 93, rue de Pisse-roule, à Dison.

— Exposition de Liverpool. — Qui donc osera encore soutenir que l'Angleterre seule fournit de bonnes chaussures et que nous sommes tributaires des maisons de Northampton pour cet article ? Voilà le jury international de l'Exposition de Liverpool qui tranche la question souverainement en médallant d'or la grande fabrique de Lierre.

J. D. Hannart et C^e.

connue dans toute l'Europe. La solidité des produits de cette firme nous est connue, leur élégance et leur bon goût sont incontestables, la vogue dont jouissent ses succursales d'Anvers, Bruxelles, Liège, est une preuve constante que le beau monde lui accorde ses faveurs.

ECHOS.

Mme Calino vient de renvoyer sa bonne, laquelle était à son service depuis tantôt sept mois ; son mari (pas de la bonne) qui est sur le point de faire... (dans ses pantalons) un assez long voyage, prie sa chère moitié de l'informer par lettre des faits saillants qui viendraient à se produire pendant son absence.

Au bout de 5 cassis... semaines, ne recevant rien, Calino prend le parti de rentrer au logis.

Le premier mot de madame en l'apercevant est de lui annoncer qu'elle a pris une nouvelle bonne.



— Je m'en doutais, réplique l'immortel auteur du Manuel du parfait crétin : Pas de nouvelles, bonne nouvelle.

Caserniana :

LE SERGENT. — Vous ne m'avez pas compris, n° 2. Oui, vous ! — Je vous ai dit que pour l'alignement il fallait que vous sentiez le coude de votre voisin (sic).

L'INTERPELLÉ. — J'ai pas sergent. J'suis enrhumé du cerveau depuis trois jours.

LE SERGENT. — Vous irez à la corvée de quartier c'soir.

Le comble de l'amour du transformisme : Dire à un jeton : — « Va te faire fiche ! »

Ce matin, en face de chez-moi, le charcutier était fermé.

Le blocus de la graisse.

Un bébé, déjà grand, montre à sa maman l'image d'un affreux Peau Rouge dans le plus strict déshabillé.

— Je croyais, petite mère, que les sauvages étaient revêtus de plumes ?

— Sans doute, mon enfant.

— Mais celui-ci pourtant...

— Ah ! c'est qu'il est dans la mue.

Théâtre Royal de Liège

Direct. : Paul VERELLEN.

Bur. à 7 0/0 h. — (o) — Rid. à 7 1/2 h.

Dimanche 24 octobre 1886 et jours suivants

Rip-Rip, opérette-féerie en 4 actes.
Pour 3 représentations seulement : *La Disparition instantanée d'une Dame*, le dernier mot de la Prestidigitation moderne.

Prix des places :

EN SEMAINE : Baignoire, fr. 4.00 ; Fautouils et 1^{res} loges, fr. 3.50 ; Stalles, fr. 3.00 ; Parquet, fr. 2.00 ; Parterre et secondes loges, fr. 1.50 ; Galerie des secondes, fr. 1.50 ; Troisièmes loges, fr. 1.00 ; Amphithéâtre, 35 centimes.

LES DIMANCHES ET LUNDIS : Baignoires, fr. 4.50 ; Fautouils et premières loges, fr. 4.00 ; Stalles, fr. 3.50 ; Parquet, fr. 2.00 ; Parterre et secondes loges, fr. 1.50 ; Galeries des secondes, fr. 1.50 ; Troisièmes loges, fr. 1.00 ; Amphithéâtre, 50 centimes.

Théâtre du Pavillon de Flore

Propriété Ruth

Bur. à 6 0/3 h. — Rid. à 6 1/2 h.

Dimanche 24 et Lundi 25 Octobre

La Femme à Papa, comédie-opérette en 3 actes.
Marie-Jeanne ou la Femme du Peuple, drame en 5 actes et 6 tableaux.

AU PHARE

L'inauguration du café du Phare, place Verte, aura lieu samedi soir, 23 courant.

Si le goudron, sous toutes ses formes, si les pâtes et sirops de toute espèce ne vous ont pas guéri de votre rhume, catarrhe, bronchite ou difficultés de la respiration, les pilules de *D^r Maurice*, de Paris, non-seulement vous soulageront, mais vous guériront en peu de temps. On les trouve à la pharmacie de la Croix-Rouge, de L. Burgers, Pont-d'Ile, 16, qui les expédie partout franco contre 15 timbres de 10 centimes.

La librairie Georges

(Vente et location de livres nouveaux)

Rue de la Cathédrale, 60, Liège.

Liège. — Imp. Émile Pierre et frère.

J.-D. HANNART & C^e

MANUFACTURE

DE

CHAUSSURES

8, Mosdyk, Lierre

Seule fabrique qui chausse le client directement

Maisons de Vente à fr. 12-50

LIÈGE

22, rue de l'Université, 22

ANVERS

7 -- rue Nationale -- 7

BRUXELLES

53, rue de la Madeleine, 53

LES REPARATIONS SE FONT AU PRIX COUTANT INCROYABLE !

Bijouterie, Horlogerie, Orfèvrerie.

F. Deprez-Servais

BREVETÉ DU ROI

29, Rue de la Cathédrale, 29

VIS-A-VIS DE L'ÉGLISE S'-DENIS, LIÈGE

Dernière nouveauté: **MONTRES SANS AIGUILLES**. Montres en acier bruni, émaillé, chrysocale, à jeu dit Ronlette à boussole (pour touristes et voyageurs), à cadran lumineux, visible la nuit, à seconde indépendante, Chronomètre et Répétition (pour docteurs et chimistes). Pendules en cuivre, marbre et bronze artistique, Régulateurs, Réveils, et Horloges avec oiseau chantant les heures. Pendules-Médailles à remontoir, système breveté appartenant à la maison, Montres Thermomètre, etc.

Baromètres métalliques précision garantie

Bijoux riches et ordinaires. Broches, Bracelets du meilleur goût. Bagues et Dormeuses montées en perles fines, en diamants, brillants, saphir, émeraudes, turquoises, etc., pour cadeaux de Fête, Fiançailles et de Mariage. Orfèvrerie, Couverts d'enfants, Timbales d'argent et Hochets, et Argenterie de table.

Bijoux et pièces d'Horlogerie sur commande.

RASSENFOSSÉ-BROUET

26, Rue Vinave-d'Ille, 26

ORFÈVRE CHRISTOFLE

SEUL REPRÉSENTANT

MIGRAINE

Les granules du Dr JUAREZ constituent le remède souverain des affections qui affligent la femme à certaines époques: Migraine, Coliques, Maux de reins, Retards, Suppressions, etc., 5 fr. le fl. Seul dépôt à Liège, Ph. de la Croix Rouge de L. BURGERS, 16, Pont-d'Ille.

IMPUISSANCE

Les affections du système Cérébro-Spinal, telles que la débilité, l'impuissance, la dépression mentale, le ramollissement du cerveau, les pertes séminales, résultant de l'abus des liqueurs et des plaisirs sexuels sont guéries en peu de semaines par les pilules du Dr LOUVET, 5 francs le flacon. Ph. de la Croix Rouge de L. BURGERS, 16, Pont-d'Ille, Liège.

Institut POSTULA

Préparation aux examens d'admission aux **Ecoles Spéciales de l'Etat**. Rentrée 5 Octobre. Pour tous renseignements, s'adresser au directeur, M. HENRI POSTULA, rue Chevaufosse, 41, Liège.

SPECIALITE:

MALADIES DE LA PEAU
et **Maladies syphilitiques**

Docteur DU VIVIER

Liège, 12, rue d'Archis, 12, Liège

CONSULTATIONS de MIDI à 2 Heures

Maison Joseph Thirion, mécanicien

Délégué de la Ville à l'Exposition de Paris

3, Place Saint-Denis, 3, à Liège.

Machines à coudre de tous systèmes. Véritables FRISTER et ROSMAN, garantie 5 ans. Apprentissage gratuit. Atelier de réparations pièces de rechange. Fil, soie, aiguilles, huile et accessoires.

Lecteurs! si vous voulez acheter un parapluie dans de bonnes conditions, c'est-à-dire élégant, solide et bon marché, c'est à la **Grande Maison de Parapluies**, 48, rue Léopold, qu'il faut vous adresser. La maison s'occupe aussi du recouvrement et de la réparation. La plus grande complaisance est recommandée aux employés mêmes à l'égard des personnes qui ne désirent que se renseigner.

SERRURIER-BOVY

38, rue de l'Université, 38

LIÈGE

Spécialités de la Maison:

ARTICLES DE CHINE & DU JAPON

Etoffes et Tissus

de l'Inde et de l'Orient

DÉCORATIONS ET AMÉUBLEMENTS

Orientaux

Orfèvrerie Argentée

ARTICLES DE MÉNAGE

Grande Brasserie Anglaise

DE

CANTERBURY

PALE-ALE

LIGHT-PALE-ALE

IMPÉRIAL STOUT

Bières en Fûts. — Bières en Bouteilles.

Agence dans toutes les villes de la Belgique

IMPORTATION — EXPORTATION

ENTREPOT, CAVES, GLACIÈRES

RUE CHAPELLE-DES-CLERCS, 3, LIÈGE

MAISON DE DÉGUSTATION

Rue Cathédrale, 57, LIÈGE

Consommations des 1^{res} Maisons Anglaises, Françaises et Belges

Filets — Côtelettes — Viandes Froides



LA MAISON

DES

TROIS FRANÇOIS

RUE LÉOPOLD

A fait une immense affaire de

COUVERTURES DE LAINE

bonnes et chaudes pour literies, etc., à

3 fr. 60

Article extra pour voyageurs, à

7 fr. 60

Maison centrale

Rue Neuve, 56, BRUXELLES

Crèmerie de la Sauvenière

BOULEVARD DE LA SAUVENIÈRE

et place St-Jean, 26.

Etablissement de premier ordre situé au Centre de la Ville, près le Théâtre Royal.

Eclairage à la lumière électrique.

Grands Salons

Pour Sociétés, Noces et Banquets.

JEUX D'ENFANTS.

GRAND DÉBIT DE LAIT

Saison extra — Bock Grüber

Liqueurs et limonades de 1^{er} choix.

A la Ménagère

Victor MALLIEUX

FABRICANT BREVETÉ

Maison de vente, rue de la Cathédrale, 3

Atelier de Fabrication, rue Florimont, 2 et 4

FABRIQUE SPÉCIALE DE POÊLES, FOYERS ET CUISINIÈRES de tous genres et de tous modèles. — Ateliers de réparations et de placements de poêles et sonnettes. — Serrurerie et quincaillerie de tous pays. — Coffrets à bijoux en fer et en acier inrochetables. — Articles de ménage, au grand complet. — Cages, volières, jardinières, corbeilles en fer et jone. — Cuisinières à pétrole perfectionnées. — Treillages de toutes espèces pour poulaillers. — Lits et berceaux en fer.

La Maison est reliée au téléphone.

Inventeur des POÊLES pour trains et tramways, système perfectionné, employé sur les lignes Liège-Jemeppe et Liège-Maestricht.

HOTEL RESTAURANT DU CAFÉ RICHE

PLACE ST-DENIS

François KINON

DINERS, depuis Fr. 1.50, 2 Fr. et au-dessus

ET A LA CARTE

Potage	Fr. 0.20
Bouillon	" 0.20
Tête de Veau Vinaigrette	" 0.60
Rosbeef, Pommes et Légumes	" 0.75
Gigot, Pommes et Légumes	" 0.75
Civet de Lièvre	" 0.75
Filet aux Pommes	" 1.00
2 Côtes de Moutons, Pommes	" 1.00
Tête de Veau en tortue	" 1.25
1/4 Poulet de Bruxelles roti	" 1.00

GRIVES, PERDREAUX, BÉCASSES ET BÉCASSINES

Huitres de Zélande et d'Ostende

SALONS pour NOCES et BANQUETS

MUNICH, PALE-ALE ET SAISON

Vins vieux des premiers crus

On parle Anglais, Hollandais et Allemand

MUSIQUE

LE COMPTOIR DE MUSIQUE MODERNE

vient d'entreprendre la publication d'une collection nouvelle de morceaux de piano à bon marché. — d'un bon marché exceptionnel.

Le prix du cahier de cinq à dix morceaux est de fr. 1.50; le prix du morceau séparé est de 50 centimes. Le format est agréable et l'impression des plus soignée. — La collection se compose, jusqu'à ce jour, de six cahiers, contenant 39 morceaux choisis, distribués suivant la force de l'exécutant.

Edition Populaire de

LES MISÉRABLES

Par Victor HUGO

2 Livraisons à 10 centimes par semaine

Les deux premières sont distribuées gratuitement

Agence Générale pour Liège

Librairie D'HEUR

21, rue Pont-d'Ille, Liège

A la Croix Rouge

Chaque année, à l'approche de l'hiver, il arrive de nombreux accidents qui occasionnent souvent la MORT aux personnes atteintes de HERNIES. Cela tient à ce qu'elles portent de mauvais bandages achetés dans des maisons qui n'offrent aucune garantie et qui ne doivent leur recommandation qu'aux commissions ou bénéfices qu'elles donnent.

Tous docteurs, médecins qui tiennent à ce que leurs clients soient bien soignés recommandent la

MAISON

VINCENT

Bandagiste-Spécialiste-Orthopédiste

RUE SUR-MEUSE, 1, LIÈGE

Une Dame est attachée à la Maison.